I - 3 - 5 Captage du PRAT DE LA MINE :

I - 3 - 5 - 1 Caractéristiques du captage du PRAT DE LA MINE :

- ❖ Nom d'usage : PRAT DE LA MINE
- ❖ Code BSS : Néant
- ❖ Date de création : vers 1995

Localisation cadastrale et propriété du terrain d'implantation :

- parcelles section 189E n°48 et n°50 commune de MONTS DE RANDON
- propriété de Monsieur Robert ROMAIN

Caractéristiques du captage :

L'accès au captage est facile par un chemin puis à travers une parcelle en pâture.

L'ouvrage, circulaire, en buses béton diamètre 1000 mm de 2 m 67 de hauteur se compose d'un bac unique de décantation et de prise. L'accès à l'ouvrage se fait par un tampon fonte de type assainissement, non articulé. Absence d'échelle.

Les joints sont en bon état, aucun problème d'étanchéité.

L'ouvrage ne comporte aucune ventilation haute mais n'est le siège d'aucune condensation.

L'ouvrage est équipé d'une bonde de trop plein/vidange en PVC.

La conduite de départ est en PVC diamètre 40 mm munie d'une crépine avec robinet d'arrêt. Une

autre conduite de départ, plus basse, en PE diamètre 25 mm alimente un abreuvoir.

Le radier de l'ouvrage se trouve à 2 m de profondeur par rapport au terrain naturel.
Il existe deux arrivées dans l'ouvrage de type drain agricole annelé :
- le drain Nord débitant 2 l/min le 18/08/2016,
- le drain Sud débitant 12 l/min le 18/08/2016.
L'exutoire du trop-plein, sans tête de buse, n'est pas protégé par une grille ou un clapet.

Ni l'ouvrage ni les drains ne sont clôturés. La prairie où ils se trouvent est entretenue (fauche), aucune végétation arbustive n'y pousse.

Les deux drains ont fait l'objet d'une détection et d'une inspection caméra par le SDEE le 18 août 2016. Le drain Sud de type agricole annelé est en bon état, il y a peu de racines. Le drain Nord du même type présente un bouchon de racines à 29 ml de l'ouvrage. La caméra est bloquée. La position de ce point est matérialisée par un piquet.

➢ *Voir le plan des lieux et la coupe schématique de l'ouvrage au 1/250 ème joints ci - après.*

Qualification de l'état du captage et propositions d'aménagement :

Ce captage nécessite :

- le détournement des eaux de ruissellement (fossé ou merlon),
- la pose d'une échelle,
- la pose d'un capot fonte avec cheminée d'aération,
- la pose d'un clapet ou d'une grille de protection de l'exutoire de la canalisation de trop plein/vidange,
- la clôture du périmètre de protection immédiate qui sera défini par l'hydrogéologue agréé.

Qualification de l'environnement immédiat :

Le captage de Prat de la Mine se trouve dans une pâture au creux d'un thalweg assez pentu en tête d'un vallon affluent du Coulagnet. Sur ce site existait une ancienne mine de cuivre.

Historique des mesures de débit :

Mesures Débit	30/06/2015 SDEE	22/07/2015 SDEE	17/08/2015 SATEP	11/09/2015 SDEE
PRAT de la MINE	25,2 m^3/jour	25,2 m^3/jour	10,5 m^3/jour	8,6 m^3/jour
20/11/2015 SDEE	**17/12/2015 SDEE**	**18/08/2016 SDEE**	**23/08/2017 SDEE**	**19/09/2017 SDEE**
10 m^3/jour	10 m^3/jour	20,1 m^3/jour	11,5 m^3/jour	7,9 m^3/jour

I - 3 - 5 - 2 Qualité de l'eau du captage du PRAT DE LA MINE :

Analyses de première adduction :

L'analyse de première adduction réalisée sur un prélèvement dans le regard du captage de PRAT DE LA MINE le 06 juin 2017 montre qu'il s'agit d'une eau à pH légèrement acide (pH = 6,2), très faiblement minéralisée (conductivité 58 µS/cm à 25°C) et à tendance bicarbonatée calcique et magnésienne. La turbidité était très élevée de 11,1 NFU.

La faible minéralisation est en accord avec le contexte hydrogéologique (circulation à faible profondeur).

La teneur en nitrates est faible (2,9 mg/l). La teneur en arsenic atteignait 20 µg/l. Enfin le baryum est présent à une concentration de 0,96 mg/l.

Les teneurs en fer total (1681 µg/l), manganèse total (119 µg/l) et aluminium total (1370 µg/l) étaient assez élevées mais peuvent s'expliquer par la forte turbidité.

Cette analyse montre la conformité chimique de l'eau aux normes réglementaires de la physico-chimie des eaux d'alimentation humaine hormis la minéralisation qui est inférieure à la référence de qualité. Les teneurs en baryum et en arsenic sont acceptables puisque l'eau de captage est mélangée à l'eau d'autres captages.

Pour la radioactivité, la dose totale indicative n'a pas été calculée.

Enfin, parmi les paramètres microbiologiques recherchés, seuls ont été trouvés quelques germes revivifiables à 22 et 36°C ainsi qu'1 bactérie sulfito réductrice/100 ml.

Paramètres émergents dans le cadre du contrôle sanitaire :

Un traitement UV a été installé dans la chambre des vannes du réservoir de l'Espinas, qui fait maintenant office de réservoir de tête sur la nouvelle UDI de SERVIERES, et a été mis en service en octobre 2017. La limitation d'usage qui existait sur l'ancienne UDI de l'ESPINAS a été levée par l'ARS en 2018.

Le réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES ne fait l'objet d'aucune limitation d'usage. En effet, le pourcentage de qualité bactériologique des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS est de 100 % : l'eau est bonne qualité du point de vue bactériologique.

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés entre 2017 et 2018) fourni par l'ARS (18/03/2019), l'eau du réseau de distribution de SERVIERES est du point de vue bactériologique « une eau de bonne qualité ».

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés entre 2017 et 2018) fourni par l'ARS (18/03/2019), du point de vue physico chimique cette eau présente un pH moyen de 6,9, une faible minéralisation avec une conductivité moyenne de 108,4 µs/cm et enfin une très bonne qualité par rapport aux nitrates avec une concentration de 5,9 mg/l.

I - 3 - 5 - 3 Inventaire des risques de pollution autour du captage du PRAT DE LA MINE :

Aire de l'étude :

Limitée au bassin versant défini à partir des courbes de niveau de l'IGN.

Inventaire qualitatif et quantitatif de l'état de l'aire d'étude et des activités recensées

Sont joints (cf captage COMBE) :
- 1 extrait de carte IGN avec report du parcellaire cadastral et du bassin versant topographique échelle 1/5000 ème
- 1 extrait du plan cadastral sur photo aérienne avec courbes de niveau de l'IGN échelle 1/2000 ème
- 1 tableau des natures cadastrales des parcelles agricoles non boisées du bassin versant topographique

Le bassin versant topographique est en grande partie boisé. Il est également occupé, au moment du recueil de données en 2016, par des parcelles agricoles cultivées (parcelle 44) et pâturées (parcelle 50). De plus il est recoupé par la voie communale de l'Espinas.

Il faut noter le changement de nature des parcelles 44 et 49 qui ont été défrichées depuis.

Sur le bassin versant du captage il n'existe pas d'implantations industrielles, ni d'installations d'élevage, ni de rejets, ni de décharges, ni de bâtiments, ni de stockages de produits dangereux, ni de carrières, ni de canalisations d'assainissement, ni de cimetières.

Situation de l'aire d'étude vis-à-vis du PLU :

La commune déléguée de SERVIERES ne possède ni PLU ni carte communale.

I - 3 - 5 - 4 Données hydrogéologiques captage du PRAT DE LA MINE :

On se reportera au rapport établi en 2018 par Monsieur PERRISSOL, hydrogéologue agréé.

I - 3 - 5 - 5 Positionnement réglementaire du captage du PRAT DE LA MINE :

Au titre du « code de l'environnement » :

- Déclaration de « Prélèvement » rubrique 1120 (articles R214-1 à R214-60) :

Si les travaux de modification des caractéristiques des dispositifs de captage projetés sur l'ouvrage du Prat de la Mine ne sont pas de nature à modifier notablement le volume prélevé par le dit ouvrage, les prélèvements à usage non domestique réalisés par le captage du Prat de la Mine ne seront pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (article L.214-3 du code de l'environnement) dans la mesure où ils sont inférieurs au seuil déclaratif de 10 000 m^3/an.

Le volume de prélèvement annuel par les captages de L'ESPINAS et du PRAT DE LA MINE sollicité par la commune de MONTS DE RANDON est de 9 300 m^3/an.

Des robinets flotteur ont été posés sur chacune des deux arrivées au réservoir de l'ESPINAS (arrivée des captages Combe et Prat de la Mine et arrivée du captage de l'Espinas). D'autres dispositifs de régulation seront mis en œuvre si nécessaire pour équilibrer l'alimentation du réservoir de l'ESPINAS, qui est maintenant le réservoir de tête de la nouvelle UDI de SERVIERES, et respecter le régime réglementaire des prélèvements sur chaque captage de cette UDI.

- « Création de captage» rubrique 1110 (articles R214-1 à R214-60) :

La réhabilitation projetée du captage du Prat de la Mine prévoit la modification du système captant, ces travaux seront donc **soumis à la déclaration** requise par l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature concernant, entre autres, la création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique.

- Enjeux environnementaux :

Le captage se trouve à l'intérieur de la ZNIEFF de type 2 « Causses de Marvejols et de Mende » identifiant national 910 007 420.

- Déclaration d'Utilité Publique (article L215-13 du code de l'environnement):

Les travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection sont soumis à Déclaration d'Utilité Publique.

Au titre du « code de la santé publique » :

- « Autorisation de distribuer au public» (articles R.1321-6 et 7) :

La distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine est soumise à autorisation préfectorale pour un **débit cumulé journalier de 61 m^3/jour pour les captages de COMBE, L'ESPINAS et de PRAT DE LA MINE alimentant l'UDI de SERVIERES.**

L'utilisation du captage de PRAT DE LA MINE est soumise à :

- ***Autorisation préfectorale de distribuer*** au public de l'eau destinée à la consommation humaine *(articles R.1321-6 et 7 du code de la santé publique).*

- ***Déclaration d'utilité publique*** concernant les travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection *(article L215-13 du code de l'environnement).*

Capacité de la conduite d'adduction :

Conduite d'adduction :
entre le captage de PRAT DE LA MINE et le brise charge de L'ESPINAS.

Conduite	Dénivelé	Longueur	J max	Q max
PVC 40 mm	54 m	600 m	0,09 m/m	2,2 l/s

I - 3 - 5 - 6 Inventaire des documents disponibles concernant le captage du PRAT DE LA MINE :

Rapport hydrogéologique :

- Avis de l'hydrogéologue Agréé en matière d'hygiène publique - M. PERRISSOL - 09 octobre 2018.

Documents environnementaux :

Cartographie de la ZNIEFF de type 2 « Causses de Marvejols et de Mende » identifiant national 910 007 420.

I - 3 - 5 - 7 Travaux à réaliser au captage du PRAT DE LA MINE :

Les travaux dont la réalisation a été décidée et qui seront inscrits dans les arrêtés d'autorisation au titre du code de la santé publique sont les suivants :

- L'abattage des **arbres** présents dans le PPI sans désouchage et, si possible, ceux situés à moins de 5 mètres de la clôture à l'extérieur du périmètre pour éviter que les racines n'atteignent le drain,

- Le détournement des eaux de ruissellement du PPI par la réalisation d'un **fossé ou d'un merlon.**

- La réfection complète de ce **captage** (drain + ouvrage). L'ouvrage de captage comprendra un bac de décantation, un bac de prise d'eau et un pied sec ainsi que tous les dispositifs accessoires (vidange, trop-plein, aérations…),

- La pose d'un dispositif anti-intrusion à l'**exutoire** de la conduite de **trop-plein/vidange,**

- La clôture du Périmètre de Protection Immédiate « pour empêcher la pénétration des hommes et des animaux » avec un **portail** d'accès fermant à clé.

I - 3 - 5 - 8 Vulnérabilité du captage du PRAT DE LA MINE :

D'après le rapport de Monsieur Michel PERRISSOL Hydrogéologue Agréé en matière d'hygiène publique.

Situation géologique de l'aquifère :

Le substratum des environs du captage du PRAT DE LA MINE est constitué par des micaschistes et micaschistes quartzeux à albite avec des quartzites associées. Dans le vallon du PRAT DE LA MINE ces roches sont recouvertes par des formations résiduelles cartographiées en éboulis sur la carte géologique du BRGM.

Vulnérabilité de l'aquifère :

Dans le vallon du PRAT DE LA MINE, les « éboulis » présentent certainement une perméabilité notable. Ces « éboulis » associés à une éventuelle couche d'arène et aux micaschistes constituent un petit réservoir aquifère.
En profondeur, les micaschistes deviennent imperméables et forment la base étanche de l'aquifère. La couverture de l'aquifère est constituée par la pellicule de sol qui le recouvre.

Vulnérabilité environnementale :

Le captage du PRAT DE LA MINE se trouve dans un vallon parcouru par un ruisseau sur le versant Nord de « Lou Brujas ». La partie de ce versant située de part et d'autre du vallon où se trouve le captage est totalement dépourvue d'habitation, carrière, industrie, bâtiment agricole, ICPE.

Au Sud du captage le versant est totalement boisé. Au Nord, au-dessus de la prairie fauchée et pâturée où se trouve le captage, existe une bande boisée puis des terres cultivées.
Les voies de communication présentes sur le versant du captage sont la voie communale n°02, qui passe environ à 200 mètres en amont du captage, et des pistes forestières dont l'une passe à 50 mètres au-dessus du captage.

Dans le projet de parc éolien « Lou Paou 2 » il est prévu d'implanter 3 éoliennes au sommet de « Lou Brujas ». L'éolienne n°02 sera en limite amont du bassin versant du ruisseau passant au PRAT DE LA MINE.

L'environnement est favorable au maintien de la qualité de l'eau.

Vulnérabilité globale du captage :

La vulnérabilité de la ressource est forte car il s'agit d'une eau transitant à très faible profondeur sous un sol peu épais de nature argilo-limoneuse.

I - 3 - 5 - 9 Emprise des périmètres de protection du captage du PRAT DE LA MINE :

Plans de situation des périmètres immédiat, rapproché et éloigné :

Sont joints ci-après :
- le plan du périmètre de protection immédiate échelle 1/250 ème
- le plan des périmètres de protection immédiate et rapprochée échelle 1/2000 ème
- le plan des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée échelle 1/2500 ème

I - 3 - 5 - 10 Enquête parcellaire - Périmètre de Protection Immédiate du captage du PRAT DE LA MINE :

La présente enquête parcellaire porte sur le projet d'acquisition par la commune de MONTS DE RANDON de l'emprise du Périmètre de Protection Immédiate du captage du PRAT DE LA MINE.

Plan Parcellaire :

Le plan parcellaire des périmètres de protection du captage du PRAT DE LA MINE à l'échelle du 1/2500 ème est joint ci-après.

Etat Parcellaire :

L'état parcellaire du Périmètre de Protection Immédiate du captage du PRAT DE LA MINE est également joint ci-après.

I - 3 - 5 - 11 Enquête de servitudes - captage du PRAT DE LA MINE :

Notice Explicative :

La présente enquête parcellaire porte sur le projet d'établissement des servitudes de Périmètre de Protection Rapprochée du captage du PRAT DE LA MINE.

La liste des servitudes de Périmètre de Protection Rapprochée du captage du PRAT DE LA MINE est celle figurant dans le courrier de l'ARS joint dans le dossier en annexe.

Seront interdits à l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) du captage PRAT DE LA MINE toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau :

- la création d'installations classées pour la protection de l'environnement (y compris les carrières, gravières…) et autres établissements à caractère industriel ou commercial ;
- la création de dépôts d'ordures ménagères, de déchets industriels, de gravats ou autres matériaux, de produits radioactifs et, d'une manière générale, de toutes matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau ;
- l'épandage ou l'infiltration d'eaux usées quelle que soit leur origine ;
- l'épandage de boues de station d'épuration, de lisier, purin, jus d'ensilage, résidus verts, lactosérums, composts… ;
- le stockage de matières toxiques et produits toxiques ou polluants, en particulier les hydrocarbures liquides et les fumiers, lisiers, purins ainsi que les jus d'ensilage, résidus verts, lactosérums, composts… ;
- l'ensilage ;
- la construction de canalisations de transport d'eaux usées, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ou dangereux pour les eaux souterraines ;
- la construction de bâtiments quelle que soit leur utilisation (habitation, habitation de loisir [mobil home, caravane…], agricole, d'élevage, industriel, accueillant du public…), d'aires d'entretien de matériel ou de véhicules, d'aires de stationnement, de terrains de camping ;
- les assainissements collectifs et non collectifs ;
- le pacage d'animaux domestiques ou d'élevage (gibiers), la création d'abreuvoir et d'aires de nourrissage ; les abreuvoirs et les aires de nourrissage éventuellement existants seront déplacés en dehors du périmètre ;
- la réalisation de terrassements, d'excavations remblayées ou non, sauf de faible superficie (inférieure à 4 m²) et faible profondeur (inférieure à 1m) et sauf dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration des captages publics et de leur annexes ;
- l'extraction de matériaux ;
- la création de plan d'eau ;
- la création de cimetière ;
- l'ouverture de nouvelles pistes ou routes et la modification de l'assiette et de l'usage des pistes existantes ;

- la réalisation de puits, drain, forage en tant qu'ils peuvent affecter quantitativement la ressource qui est limitée. Cette interdiction ne s'applique pas dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration des captages publics ;
- tout changement d'affectation des parcelles incluses dans le périmètre.

De plus, sur ces parcelles, sont réglementées certaines activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau :

- l'utilisation de produits destinés à la fertilisation des sols (organiques ou minéraux) ou à la lutte phytosanitaire sera admise dans le strict respect des recommandations de la Chambre d'Agriculture ; une agriculture dite biologique serait la mieux adaptée ;
- le pâturage extensif sera autorisé à condition de respecter les interdictions proposées ci-dessus (pacage, abreuvoir…) et recommandations de la Chambre d'Agriculture ;
- l'exploitation forestière est permise à condition :
    - qu'il n'y ait pas de coupes à blanc ;
    - qu'il n'y ait pas de création de pistes de débardage ;
    - que le débardage se fasse sur sol sec pour éviter le tassement ;
    - que le matériel soit en bon état pour qu'il n'y ait pas de fuites d'hydrocarbure
    - que l'entretien du matériel et les remplissages des réservoirs soient effectués en dehors du périmètre de protection ;
- l'épandage de produits phytosanitaires sur forêt est possible en cas d'atteinte grave aux boisements, selon les modalités limitant au maximum leur utilisation et sans dégradation de la qualité des eaux captées. En cas d'apparition de traces récurrentes de produits issus de ces pratiques dans les eaux captées, l'utilisation de ces produits sera à reconsidérer.
- le stationnement, l'entretien ou l'abandon de véhicules ou de matériel agricole sur le chemin ou sur la voie communale et leurs abords dans la traversée du périmètre de protection rapprochée seront interdits.
- l'accès par les véhicules à moteurs sur le chemin présent au-dessus du captage dans le périmètre de protection rapprochée sera limité aux besoins de service, aux riverains et divers ayant droits. L'entretien (lavage, vidange, remplissage de réservoirs…) des véhicules sera interdit.

Plan de situation :

Le plan de situation de l'enquête de servitudes à l'échelle du 1/25 000 ème, est joint ci-après.

Plan Parcellaire :

Le plan parcellaire des périmètres de protection du captage du PRAT DE LA MINE à l'échelle du 1/2500 ème est joint ci-après.

Etat Parcellaire :

L'état parcellaire du Périmètre de Protection Rapprochée du captage du PRAT DE LA MINE, établi à partir des origines cadastrales, est également joint ci-après.

I - 4 AUTRES OUVRAGES

I - 4 - 1 Réservoirs :

Il existe 4 réservoirs en service sur la commune déléguée de SERVIERES. Une visite de ces réservoirs a été effectuée le 1er juillet 2016.

UDI de CHAUVETS - Réservoir de CHAUVETS AVAL - 25 m³ (vers 1965) :

- Domaine Public (chemin cadastré)
- propriété de la Commune de MONTS DE RANDON

* Ouvrage semi-enterré, assez ancien
* Chambre des vannes sous regard béton annexe aménagée par le SDEE sur la conduite de distribution comportant une vanne, un compteur général et une arrivée du captage CHAUVETS AMONT directement sur la distribution sans passer dans le réservoir, robinet de prélèvement
* Alentours entretenus mais pas encore fauchés le jour de la visite,
* Génie civil cuve en état moyen, coffrage béton cheminée d'accès dégradé,
* Ventilation de la cuve par cheminée sur capot d'accès,
* Echelle d'accès immergée rouillée,
* Pas de revêtement intérieur de la cuve, béton brut granuleux,
* Absence de dépôts,
* Absence de robinet à flotteur sur l'arrivée du captage,
* Crépine sur le départ distribution,
* Exutoire de la conduite de TP/vidange vers le thalweg, non protégé,
* Emprise du réservoir clôturée,
* Accès à pied, bordure de chemin avec écoulements de surface.

Il est précisé que le captage CHAUVETS AMONT sera abandonné et l'arrivée de ce captage au réservoir sera supprimée.

UDI de L'ESPINAS - Réservoir de L'ESPINAS - 85 m³ (vers 1965) :

- parcelle section 189E n°97 commune de MONTS DE RANDON
- propriété de la section de l'ESPINAS

*Le réservoir est équipé depuis **2017** d'un surpresseur composé de deux pompes de surface asservies à une poire de niveau dans le réservoir de SERVIERES. En outre un générateur UV installé dans la chambre de vannes permet de traiter l'eau distribuée sur la nouvelle UDI de SERVIERES et L'ESPINAS y compris les hameaux de Ramonas, Esclots Bas, Esclots et Savaric alimentés par la conduite d'adduction surpressée entre les deux réservoirs.*

* Ouvrage en bon état, semi-enterré,
* Alentours entretenus mais non fauchés,
* Ventilation de la cuve par cheminée (coude) sur le dessus de la cuve,
* Ventilation de la cuve et de la chambre des vannes par ventilation équipée de grille au-dessus de la porte d'accès,
* Echelle d'accès cuve depuis chambre des vannes immergée et rouillée,
* Revêtement intérieur de la cuve : enduit d'origine un peu dégradé,
* Absence de dépôts,
* Compteur général (index 5078 m^3 le 1^{er} juillet 2016),
* Présence de robinet à flotteur sur l'arrivée,
* Présence de robinet de prélèvement,
* Crépine sur le départ distribution,
* Exutoire de la conduite de TP/vidange dans le pré au départ d'une rase, non protégé,
* Emprise du réservoir lui-même clôturée uniquement côté parcelle en ronces artificielles,
* Accès aisé bordure de voie communale.

UDI de LA LICHERE - Réservoir de LA LICHERE - 85 m^3 (1981) :

- parcelle section 189C n°132 commune de MONTS DE RANDON
- propriété des habitants du hameau de LA LICHERE

* Ouvrage en bon état, semi-enterré,
* Alentours entretenus mais non fauchés,
* Pas de ventilation sur la cuve, présence d'une cheminée béton sans ouverture présentant une mauvaise étanchéité,
* Ventilation de la cuve et de la chambre des vannes par ventilations latérales équipées de grilles moustiquaires,
* Echelle d'accès cuve depuis chambre des vannes,
* Revêtement intérieur de la cuve dégradé, à refaire, béton granuleux,
* Absence de dépôts,
* Compteur général (index 308 m^3 le 1^{er} juillet 2016),
* Absence de robinet à flotteur sur l'arrivée du captage,
* Présence de robinet de prélèvement,
* Crépine sur le départ distribution,
* Exutoire de la conduite de TP/vidange non protégé,
* Emprise du réservoir non clôturée,
* Accès aisé bordure de voie communale.

UDI de SERVIERES - Réservoir de SERVIERES - 150 m^3 (1965) :

Le réservoir est sur le domaine public de la commune.

* Ouvrage en béton armé et parement en pierres de pays en bon état,
* Alentours entretenus,

* Cuve surélevée sur dalle béton avec poutrelles soutenue par des poteaux, quelques microfissures dans la dalle provoquant des petites fuites (stalagtites),
* Chambre des vannes occupant tout le premier niveau sous la dalle et ne communiquant pas avec la cuve,
* Escalier d'accès au toit de la cuve en béton préfabriqué en hélice, dans la chambre des vannes, légèrement instable, présence de garde-corps ponctuellement,
* Absence de Ventilation de la cuve,
* Ventilation de la chambre des vannes par trous dans la porte menant au toit de l'ouvrage,
* Accès à la cuve par trou d'homme sur le toit avec capot fonte sans cheminée d'aération,
* Revêtement intérieur de la cuve : enduit d'origine, réhabilitation de l'étanchéité intérieure à programmer,
* Absence de dépôts,
* Compteur général (index 8789 m^3 le 1^{er} juillet 2016),
* Absence de robinet à flotteur sur l'arrivée du captage,
* Absence de robinet de prélèvement,
* Crépine sur le départ distribution,
* Exutoire de la conduite de TP/vidange refait récemment dans le pré sous la route mais a priori non protégé par une grille ou un clapet,
* Emprise du réservoir clôturée uniquement sur l'arrière,
* Accès aisé en bordure de voie communale.

I - 4 - 2 Les installations de traitement :

Il existe 3 installations de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine en fonctionnement concernant les adductions gérées par la commune de SERVIERES.

- Un traitement par U.V dans un local technique en amont du 1^{er} abonné au village de Chauvets.

- Un traitement par U.V dans la chambre des vannes du réservoir de LA LICHERE sur le départ distribution.

- Un traitement par U.V unique dans la chambre des vannes du réservoir de l'Espinas qui permet le traitement de l'eau distribuée sur les deux anciennes UDI de SERVIERES et de L'ESPINAS et en particulier il permet de ne pas exclure les hameaux alimentés en amont du réservoir de Servières. Pour le regroupement des deux UDI et afin que ces hameaux disposent d'une pression suffisante en distribution un surpresseur a été installé au départ du réservoir de L'Espinas.

I - 5 ESTIMATION DES COUTS

I - 6 ANNEXES

Fiche d'identification du projet :

Délibérations du conseil municipal :

Fiches de relève des compteurs généraux :

Enregistrement des débits par le SDEE (2015) :

Bilans du contrôle sanitaire de l'ARS :

Rapports de l'Hydrogéologue agréé et analyses de première adduction :

Liste des Servitudes - Courrier ARS :

Compte-Rendu de la Réunion de Synthèse du 20 mai 2019 :